



# LISTE DES ACTIVITÉS SPORTIVES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Lors de la 1<sup>ère</sup> demande de licence FSGT et à chaque renouvellement, tout-e adhérent-e de club / association qui sollicite une licence FSGT pour la **pratique d'activités sportives à contraintes particulières** (Cf. liste ci-dessous), **devra produire un certificat médical spécifique**, conditionné à un examen médical particulier établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT.

**Le club / association devra conserver le certificat médical présenté par l'adhérent-e.**

Les **activités sportives à contraintes particulières** sont les suivantes :

- ① **Les activités sportives s'exerçant dans un environnement spécifique :**  
*Alpinisme, Plongée subaquatique et Spéléologie.*
- ② **Les activités sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement par un «knock-out» :**  
*Toutes les activités de Sports de combat, autres que le Judo et l'Escrime.*
- ③ **Les activités sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé :**  
*Tir, Ball-trap et Biathlon.*
- ④ **Les activités sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé :**  
*Sport auto, Karting et Motocyclisme.*
- ⑤ **Les activités sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme :**  
*Voltige aérienne, Giravation, Parachutisme, Aérostation, Vol à voile, Vol libre, ...*
- ⑥ **Les activités rugby :** à 7, à 13 et à 15.